

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Renouvellement et extension de la carrière de COURCEROY (Société GRANULATS VICAT)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRANULATS VICAT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ERIC THIEULOT, Directeur Général de la Société GRANULATS VICAT

RCS / SIRET

7	6	8	2	0	0	2	5	5	0	0	0	9	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Société par Actions Simplifiées (SAS)

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
2510-1	Exploitation de carrière pour une superficie totale de 71 ha 80 a 30 ca
2515-1a	Exploitation d'une installation de traitement des matériaux pour une puissance de 480 kW

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société GRANULATS VICAT sollicite le renouvellement et l'extension de l'autorisation préfectorale du 17 Septembre 2007, prolongée par l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 03 Juillet 2012.

Le mode et le rythme d'exploitation ne seront pas modifiés (dont les activités autorisées et les engins présents). La Société GRANULATS VICAT maintiendra en place les mesures relatives aux émissions (poussières, bruit, etc.), ainsi que les équipements liés à la sécurité publique (accès, clôtures, etc.).

La modification apportées à l'autorisation concernent l'emprise autorisée (extension de 17 ha 18 a 50 ca), le phasage d'exploitation et le plan de remise en état. L'autorisation sera prolongée de 4 ans supplémentaires (fin d'autorisation pour le 17 Septembre 2030).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière de COURCEROY permettra d'augmenter les réserves en matériaux exploitables du site, et de pouvoir continuer à répondre aux besoins du marché local en granulats.

La présente demande ne modifiera pas le mode (extraction à l'aide d'une drague aspiratrice), ni le rythme d'exploitation (300 000 tonnes max).

L'extension du site de COURCEROY nécessitera la prolongation de l'autorisation pour une durée de 4 ans supplémentaires (incluant la remise en état du site).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La carrière poursuivra sa phase d'extraction des matériaux actuellement autorisée, en y ajoutant des terrains supplémentaires sur une superficie de 21,10 ha environ.

Les opérations de décapage seront réalisés progressivement à l'avancée de l'exploitation, conformément au phasage d'exploitation actuellement autorisé et au nouveau plan de phasage présenté dans le porter à connaissance. Les stériles de découverte pourront être utilisés pour le remblaiement partiel d'une partie des plans d'eau issus de l'activité d'extraction. La terre végétale sera stockée provisoirement sur le site pour pouvoir être employée lors de la remise en état de la carrière.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le principe d'exploitation de la carrière de COURCEROY lié à l'extraction des matériaux alluvionnaire ne sera pas modifié.

Les matériaux sont extraits à l'aide d'une drague aspiratrice, reliée à l'installation de traitement des matériaux par une canalisation. Après extraction, les matériaux sont acheminés à l'aide de la canalisation directement vers l'installation de traitement des matériaux. Ceux-ci y sont traités par criblage, concassage et lavage, puis évacués vers les centres de consommation des granulats par péniches, via le Canal de Beaulieu. Une partie des matériaux seront évacués par camions.

La carrière accueille également des matériaux inertes extérieurs en vue de leur valorisation, pour le remblaiement partiel du site.

La remise en état de la carrière est réalisée de façon coordonnée et simultanée à l'avancement de l'exploitation, par remblaiement à l'aide des stériles de découverte et des matériaux inertes extérieurs, avant régalaage avec de la terre végétale.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'activité du site est actuellement régie par l'arrêté préfectoral du 17 Septembre 2007, prolongée par l'Arrêté Préfectoral du 03 Juillet 2012, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les rubriques concernées de l'activité actuelle au titre des ICPE sont :

- l'autorisation de la rubrique 2510-1
- l'enregistrement de la rubrique 2515-1.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie cadastrale totale de la carrière :	71 ha 80 a 30 ca
Puissance totale des installations :	480 kW
Production annuelle moyenne de la carrière :	250 000 t par an
Production annuelle maximale de la carrière :	300 000 t par an

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Département : Aube

Commune : Courceroy

Lieux-dits : Les Dizaines, Borsin, Bois de l'Orme, Pré Gallois, La Pinitre

Parcelles concernées :

- ZA - Les Dizaines : n° 44 et 45pp
- ZB - Bois de l'Orme : n° 18 et 19
- ZB - Borsin : n° 25 à 32
- ZB - Pré Gallois : n° 39 pp
- ZB - La Pinitre 3, 4, 5, 52pp et 53pp

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 03° 24' 10" E Lat. 48° 28' 42" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

La carrière de COURCEROY est autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 17 Septembre 2007, prolongée récemment par l'Arrêté Préfectoral 03 Juillet 2012. Une étude d'impact avait été déposée initialement en 2005.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

La carrière de COURCEROY est une carrière alluvionnaire en eau. L'extraction des matériaux se fait à l'aide d'une drague aspiratrice. Les matériaux sont évacués du site par camions ou par péniches, depuis un quai de chargement situé sur le Canal de Beaulieu.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II (210000617) - Milieux naturels et secondaires de la vallée de la Seine (Bassée auboise)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



PPR Inondation de la Seine Aval, approuvé le 09 janvier 2020

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité immédiate de la zone NATURA 2000 FR1112002 - Bassée et plaines adjacentes (moins de 50 m)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ne se situe à moins d'1 km de la carrière.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'AP du 17 Septembre 2007 autorise la Société GRANULATS VICAT à prélever de l'eau dans la nappe, à hauteur de 275 m3 par jour, avec un débit instantané à 25 m3/h.  L'AP du 16 Décembre 2013 autorise le prélèvement d'eau pour le fonctionnement de la drague aspiratrice à hauteur de 1000 m3/h
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'eau généré par l'activité d'extraction existe déjà. Il sera agrandi par le projet d'extension, mais n'aura aucun impact sur les masses d'eau souterraines (cf. étude hydrogéologique)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'utilise pas de ressource naturelle supplémentaire à l'autorisation préfectorale actuelle. Il prévoit également l'accueil de matériaux inertes en vue de leur valorisation comme matériaux de remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences du projet sur la faune et la flore sont limités (cf. volet écologique_BIOTOPE_Décembre 2022).  Les milieux impactés par le projet ne présentent pas d'enjeux modérés ou forts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité immédiate de la zone NATURA 2000 FR1112002 - Bassée et plaines adjacentes (moins de 50 m).  Cependant, le projet n'aura aucune incidence sur ce site NATURA 2000, et plus généralement sur le réseau de sites NATURA 2000 (cf. étude écologique_BIOTOPE).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la consommation d'espaces agricoles, à hauteur de 21 ha environ. Une partie de ces terrains seront remblayés après extraction des matériaux, et restitués à l'agriculture.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation (cf. PPR Inondation de la Seine Aval, approuvé le 09 janvier 2020)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable. Les contrôles des niveaux sonores, des poussières générées par l'activité de la carrière, ainsi que des eaux au droit du site présentent des valeurs conformes aux seuils prescrits. Le projet ne présente pas de risque notoire pour la santé des riverains.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des granulats de la carrière se fera essentiellement par voie fluviale, via le Canal de Beaulieu. Une petite partie (10 % environ) est évacuée par camions. L'accueil des matériaux inertes extérieurs pour le remblaiement partiel du site se fait par camions.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités présentes sur la carrière de COURCEROY sont source de bruit. Sur site, un contrôle est réalisé régulièrement en limite de site et au niveau des zones à émergence réglementée. Les activités de la carrière engendrent un niveau d'émergence conforme à la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun tir de mine n'est réalisé pour l'extraction des matériaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'intérieur et à proximité de la carrière, les principales émissions lumineuses sont dues aux phares des véhicules qui circulent la nuit ou lors des conditions climatiques défavorables (pluie, neige, brouillard, etc.), ainsi qu'à l'éclairage des engins de carrière.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de rejets supplémentaires par rapport à l'activité d'extraction déjà autorisée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux inertes issus du décapage des terrains seront réutilisés pour le remblaiement partiel du site et pour les opérations de remise en état de la carrière. La carrière accueillera également des matériaux inertes extérieurs (comme actuellement).



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic d'archéologie préventive sera nécessaire avant l'exploitation des terrains concernés par l'extension.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet situé à proximité de la carrière de COURCEROY et ayant fait l'objet d'un document d'incidences, d'une enquête publique, ou d'un avis de l'autorité environnementale n'est connu à ce jour.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. porter à connaissance, joint à la demande d'examen au cas par cas

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments présentés dans le porter-à-connaissance accompagnant la demande d'examen au cas-par-cas, concernant l'activité actuelle de la carrière (méthode d'exploitation, suivis environne-mentaux, suivis de la qualité des eaux souterraines, etc.), et des modifications qui seront apportés au site dans le cadre du projet d'extension, le projet peut être considéré comme une modification non substantielle de la carrière existante.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Références cadastrales des parcelles concernées par le projet
Annexe 8 : Arrêté Préfectoral n° 07-3360 du 17 Septembre 2007
Annexe 9 : Arrêté Préfectoral n° 2012185-0003 du 03 Juillet 2012
Annexe 10 : Arrêté Préfectoral n° 2013350-0007 du 16 Décembre 2013
Annexe 11 : Etude d'impact, volet milieux naturels intégrant une évaluation d'incidences NATURA 2000
Annexe 12 : Etude hydrogéologique
Annexe 13 : Diagnostic zones humides
Annexe 14 : Etude d'impact hydraulique vis-à-vis du risque inondation

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

L'ISLE D'ABEAU

le, 06/06/2023

Signature

ERIC THIBAUT